



TRANSPORT DES LYCEENS ET COLLEGIENS

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2025 – 2026

FAISONS LE POINT !

Pour répondre aux questions posées à ce propos par un certain nombre de parents directement concernés, et afin de donner les explications les plus complètes et les plus exactes possibles, nous avons contacté, en liaison avec la C3PF, **IDF Mobilités** (organisme régional qui gère l'ensemble des transports en Ile de France), **KEOLIS** (le transporteur), les **services du conseil départemental** du Val d'Oise et **Patrice ROBIN**, notre conseiller départemental.

DEUX CARTES DIFFERENTES SONT PROPOSEES :

La **carte OPTILE** qui donne droit à un aller-retour quotidien entre le domicile et l'établissement scolaire du 1^{er} septembre 2025 au 5 juillet 2026.

La **Carte Imagine'R**, valable du 1^{er} septembre 2025 au 30 septembre 2026, permet des déplacements en nombre illimité sur toute l'Ile de France (ensemble des zones « Navigo »).

LES TARIFS : Ces différents tarifs sont fixés par IDF mobilités. KEOLIS ne fait que les appliquer.

- POUR LES COLLEGIENS

La **carte OPTILE** revient aux familles belloysiennes à 80.93 € (73.49 € l'an passé). Ce prix prend en compte la participation votée à l'unanimité par votre conseil municipal de 62 € par collégien. La carte **Imagine R** revient pour sa part à 137.90 € (participation municipale toujours soustraite).

- POUR LES LYCEENS BOURSIERS

La **carte OPTILE** revient à 142.93 € (contre 133.99 l'an passé). Il n'y a pas de participation communale pour les lycéens mais le conseil départemental a maintenu une participation importante pour réduire le coût du transport en faveur des lycéens boursiers.

La **carte Imagine'R** revient, pour sa part, à 342.30 € (sans participation de quiconque comme les années précédentes).

- POUR LES LYCEENS NON BOURSIERS

Le Conseil départemental du Val d'Oise subit, comme toutes les collectivités territoriales, des restrictions budgétaires importantes. Quand il a voté son budget 2025, le Conseil départemental a décidé de faire des économies sur plusieurs lignes budgétaires – dont les subventions aux communes et **la**

suppression de sa participation au transport des lycéens non boursiers, considérant que les lycées relèvent de la Région alors que les collèges dépendent de son domaine.

C'est pourquoi, une forte augmentation a été constatée pour la **carte OPTILE** des lycéens non boursiers puisque son coût est passé de 133.99 € en 2024 à une fourchette allant de 174.30 € à 333.70 € en fonction de la distance entre le domicile et le lycée.

La carte IMAGIN'R « Lycéens » revient pour sa part à 342.30 €.

EN CONCLUSION, sachant que la Région Ile de France attribue aux lycéens qui choisissent une carte « IMAGIN'R » une aide de 100 €, cette carte revient réellement à 242,30 € (342.30 € - 100 €) soit quasiment le prix de la Carte Optile alors que ses avantages sont bien plus importants. Le choix, pour les lycéens non boursiers, de la carte IMAGIN'R paraît donc être une solution tout à fait envisageable.

COMMENT BENEFICIER DE L'AIDE REGIONALE DE 100 €

Il faut remplir **trois conditions** : être lycéen, avoir au moins 15 ans et résider en Ile de France.

Si ces trois conditions sont remplies, il suffit de **télécharger gratuitement l'appli « LABAZ »**, et remplir le formulaire de demande de l'aide IMAGINE'R. Les remboursements interviennent à partir de décembre, prenant en compte que le paiement de la carte « IMAGIN'R » se fait mensuellement.

Nous tenons à préciser que cette communication est purement informative et vise uniquement à faire le point de la situation pour le transport des collégiens, des lycéens boursiers et des lycéens non boursiers. Que personne n'y cherche et a fortiori n'y trouve une opinion sur les décisions prises par les différentes collectivités territoriales qui, selon la constitution, s'administrent librement en toute autonomie.

